

Colloque sur les enjeux de la démocratie participative dans le projet de code des collectivités locales tunisiennes

«Journée 1 : La démocratie participative : L'acquis insaisissable »



La constitution de 2014, constitution de la transition démocratique tunisienne, fruit d'une longue et douloureuse phase de l'histoire contemporaine de la Tunisie, a consacré un chapitre entier au pouvoir local. Une appellation qui a suscité de nombreuses altercations sur sa signification organique ou fonctionnelle. Un pouvoir dans le sens où il concurrence les trois autres pouvoirs classiques de l'Etat ou dans sa signification plus compatible avec l'Etat unitaire visant la capacité de prise de décision et l'ensemble des prérogatives reconnues à une personne publique.

Ce pouvoir local s'exerce par des organes autonomes, qui sont les collectivités locales, ayant la personnalité juridique et l'autonomie financière à l'égard de l'Etat mais restent toujours sous sa tutelle et obéissent dans leur fonctionnement à des principes que la constitution énumère dans son chapitre 7 ; la libre administration, le principe de subsidiarité, le principe du contrôle a posteriori et, en ce qui nous concerne, le principe de la démocratie participative.

La constitution pose dès le départ sa vision de ce principe, en mettant au débit des collectivités locales l'obligation d'adopter les mécanismes de la démocratie participative et les principes de la gouvernance ouverte, afin de garantir une plus large participation des citoyens et de la société civile à l'élaboration des projets de développement et d'aménagement du territoire et le suivi de leur exécution, conformément à la loi. (article 139).

Ce renvoi à la loi a mis en marche un processus extrêmement passionnant d'élaboration d'un nouveau code des collectivités locales. Ce processus a été lui-même soumis aux mécanismes

16 bis, Rue Dr Alphonse Laveran 1002 le Belvédère - Tunis Place Pasteur

Tél : (+216) 71 847 288 / 71 847 289

www.actives-actifs.org

de la démocratie participative, le projet de code a été mis à la consultation nationale et est passé par de nombreuses versions, la 17^{ème} est soumise aujourd'hui à l'Assemblée des Représentants du Peuple.

Notre colloque s'y intéresse à ce projet sous cet angle bien précis et à la clôture de ses travaux dont on m'a confié de dresser le rapport général, il me semble que la consécration de la démocratie participative reste la clé de voute de la réussite de notre transition démocratique car elle ouvre la voie vers un contrôle efficace de l'action publique d'une part et un pouvoir réformateur des forces citoyennes et civiles, d'autre part, si elle est exercée de manière responsable et positive. Il ressort des travaux de ce colloque que la démocratie participative malgré son acquisition irréversible et irrévocable dans la constitution et sa place évidente dans le projet de Code, elle demeure une notion toujours insaisissable et toujours en attente d'amélioration.

1. La démocratie participative : un droit mérité

M. Ahmed Galai, militant de la société civile, nous l'a bien démontré, si la Tunisie est sortie indemne du séisme politique qui a frappé la région depuis 2011, c'est bien parce que la société civile dans le sens large comme étroit a été présente et active faisant face à toute les tentatives de régression.

M. Galai comme le public ont objecté à l'argumentation du Pr. Fadhel Blibech sur le manque de préparation de la société civile tunisienne à l'exercice plein de la démocratie participative.

Le rôle de la société civile tunisienne avec toutes ses composantes, associatives, syndicales, professionnelles est aujourd'hui l'arme incontournable dans la bataille « politique » dans notre pays, et son rôle sans cesse élargi rend certaines parties-prenantes récalcitrantes devant les mécanismes de la démocratie participative de crainte que la gouvernance des collectivités, en l'occurrence, ne devienne encore plus complexe.



2. La démocratie participative : un mécanisme remède

Le Pr. Fadhel Blibech voit dans la démocratie participative une réponse à la crise de la démocratie représentative qui se manifeste, exemples à l'appui, dans la réduction de la pratique démocratique au simple coté procédural d'élections périodiques sans aucune évaluation sérieuse des programmes, la baisse de popularités des personnalités politiques, la baisse des taux de confiance populaire dans les parlementaires et les partis politiques, l'abstention électorale, etc...

Le politologue présente la démocratie participative comme le remède à cette crise, qui permet de consacrer la citoyenneté et de rendre efficace l'action publique. La démocratie participative est ainsi décrite comme une interaction entre l'Etat et les autres composantes de la société, et un mécanisme qui crée différentes formes d'échange sociétaux et ainsi de reconstruire la solidarité sociale. Le besoin à ce mécanisme est impératif pour soutenir les politiques publiques de développement.



3. La démocratie participative : un principe indéfini

L'appréhension de la démocratie participative dans le projet de code n'est possible que par une lecture transversale du texte selon Pr. Bassem Karray .Ainsi les buts, les parties-prenantes et les mécanismes sont relevés tout au long du texte :

Les buts de la démocratie participative peuvent être perçus des deux cotés administratif et politique, selon le Pr. Blibech. Politiquement la démocratie participative concrétise la pratique démocratique au quotidien du citoyen, elle soutient la légitimité des institutions publiques, elle accompagne la construction décentralisée de l'Etat mais aussi elle renforce la société civile.

L'administration publique sort aussi gagnante car en adoptant les principes de la démocratie participative, elle profite des compétences des usagers du service public, l'exécution des

projets sera mieux contrôlée et donc plus garantie. La démocratie participative réduit le contentieux administratif et permet de mieux financer les projets tout en consacrant les principes de la transparence et la responsabilisation. Pr. Karray relève une typologie variée des parties concernées par la démocratie participative, arrivant à 17 types d'intervenants allant du citoyen à un nombre de riverains, au public, aux chercheurs, aux contribuables, aux classes ou catégories sociales, aux usagers du service public... et recommande à son tour de procéder à une unification des critères des intervenants.

La démocratie participative touche plusieurs secteurs d'action des collectivités : Le service public, le budget, la gestion financière, la prise de décision mais on relève que le projet de code ne prévoit aucun mécanisme participatif dans les coopérations internationales.

D'un autre coté, les mécanismes de la démocratie participative peuvent être synthétisés en trois types : le partage de l'information, la consultation et la concertation et la participation dans la prise de décision ; le projet du code en a consacré plusieurs formes, parmi lesquelles la mise à disposition des registres des suggestions et de plaintes, les séances d'écoutes, la consultation, le referendum local, que, d'ailleurs, M. Bousataa considère inconstitutionnel car non prévu par la constitution qui confère le pouvoir réglementaire dans les collectivités locales aux seuls élus.

4. La démocratie participative : une bataille politique



M. Salah Bousataa, expert de la décentralisation et expérimenté de la direction générale des Collectivités territoriales, nous confirme que la décentralisation est un processus qui sera long et de longue haleine et « qu'il ne faut pas attendre que toutes les conditions soient parfaites pour se lancer dans la nouvelle expérience. » Conditions que Pr. Blibech juge insuffisantes pour mettre en place une décentralisation basée sur des mécanismes participatifs.

Il relève une résistance politique à ce principe car la démocratie participative est une alternative à la démocratie représentative qui se voit en crise depuis l'ANC déjà, manifestée par le désintérêt de la population aux élections, et la baisse des popularités des politiciens. Le Pr. Blibech souligne le besoin de mettre en place un système participatif efficace et énumère les différents mécanismes d'actions, les objectifs politiques et administratifs qui peuvent être atteints et rappelle que la formation des agents et fonctionnaires et la durabilité de la motivation civile et citoyenne sont les clés de réussite de ce système.

5. La démocratie participative : Le plaidoyer permanent



Le plaidoyer de la démocratie participative est un exercice qui ne doit jamais s'arrêter, la société civile est responsable de cela, par la mobilisation citoyenne et politique continue. Les ateliers thématiques sur la coopération internationale, les finances publiques et les mécanismes de garantie ont été organisés de manière à présenter un briefing par un modérateur puis à échanger les expériences des différents projets et à en sortir des recommandations que nous synthétisons de la sorte :

a) Des réformes dans les textes :

- Dresser des registres de la société civile dans les collectivités
- Adapter les mécanismes de la démocratie participative à la nature rurale de certaines régions
- Création d'un service de coopération internationale dans les collectivités
- Elargir les mécanismes de la démocratie participative à la coopération internationale
- Faire de l'obligation fiscale une condition de participation à la vie communale
- Compléter les textes d'application relatifs au budget participatif

b) Les réformes à mener par la société civile

- Faire de la démocratie participative un vecteur de développement en soutenant les investissements étrangers spécifiques dans les régions (qu'ils soient des tunisiens à l'étranger ou des investisseurs étrangers)
- Faire de la sensibilisation et la vulgarisation un vecteur d'action de la société civile
- Créer un organe collectif civil pour le suivi de l'action des collectivités (Conseil suprême de la société civile dans les collectivités)
- Décentraliser les structures de la société civile
- Instaurer un audit citoyen.

c) Les réformes à mener par l'administration

- Impliquer la société civile dans les assises tuniso-françaises des collectivités
- Former les agents et des élus dans les thèmes de la démocratie participative et la gouvernance ouverte.
- Permettre le recrutement des chargés de mission dans le cadre des coopérations internationales
- Réadapter les budgets participatifs à la nature des régions
- Alléger les procédures bureaucratiques relatives aux transferts des fonds internationaux
- Créer une plateforme pour les projets de coopération décentralisée

6. Fiche de présence

N°	Structure /Organisation	Nom/Prénom	Fonction dans l'association	Tél	Mail
1	Association de sauvegarde de l'oasis de Chenini ASOC	Ben Aoun Elyes	Président	98376731/ 99096530	benounelyess@gmail.com
2	AFTURD	Ibrahim Fatma Zahra	Membre	97384587	Ibrahim.fatma35@yahoo.com
3	ATJD	Belgacem	Président	97621016	Ha.belgacem@hotmail.com
4	OTDDPH	Yousri Mzati	Président	50409391	Yousrimzati@yahoo.fr
5	OTDDPH	Arbi Chouikh	Adj. Sec. Gén.	58676048	chouikharbi@gmail.com

6	PCPA	Semia B Messaoud	Coordinatrice des projets	29872946	s.benmassoud@actives-actifs.org
7	TFYE	Kheder Sirine	Coord de projet	52294281	Syrina75@hotmail.fr
	TFYE	Ilyes Gaidi	COFIL	55000600	Ilyes.gaidi@outlook.com
8	AMAL SDS	Mhamdi Tarek	Membre actif	92257904	Mhamditarek@gmail.com
9	ASTUCE	Kammoun Samir	Président	98582616	Kammoun-samir@gmail.com
10	CCDE	Cheikh Nessrine	Membre	20258399	Cheikh.nessrine@yahoo.fr
11		Wardi Raja	Interprète	24551964	
12		Salah Boussata	Consultant	98422092	Salah.boussata@gmail.com
13	Commune Ben Arous	Louhichi Kamel	Secrétaire général	98294455	Kamel_louhichi@yahoo.fr
14	Association de l'observatoire de lutte contre le décrochage	Rekaya Hayouni	Présidente	98227940	Rekaya.hayouni@gmail.com
15	Rapport général	Hana Ben Abdo		98820456	hbenabdo@gmail.com
16	AFD	Lamotte Claire	Chargée de projets	58511569	lamottecl@afd.fr
17	Ligue Tunisienne de l'éducation	Ilhem	Chargée de projets	52482011	dhaouimne@yahoo.fr
18	IADH- B17	Galai Ahmed	Coordinateur	22770337	khalilgal@gmail.com

16 bis, Rue Dr Alphonse Laveran 1002 le Belvédère - Tunis Place Pasteur

Tél : (+216) 71 847 288 / 71 847 289

www.actives-actifs.org

19	AFD	Lakhoua Samira	-	23293244	
20	Faculté de droit et des sc pol de Tunis	Blibech Fadhel	Directeur de département	98934025	Fadhelb2003@yahoo.fr
21	AFD Tunis	Jérémie Daussin	Dir. Adjoint	58511551	daussinj@afd.fr
22	Centre IFEDA	Ridha Saadi	DG	98665254	Saadi.ridha@gmail.com
23				58488005	
24	IFT	Baronnet Eva	Chargée	53799044	Eva.baronnet@institutfrançais-tunisie.com
25	Groupe tunisien des politiques culturelles	Riadh Bouslimi	Activiste	95613890	Bouslimi.riadh@yahoo.com
26	Mourakiboun	Ilyes Amamou	Chef de projet	55619968	amamouilyes@gmail.com
27	CAWTAR	Souleima Majeldi	Sociologue	22404024	Souleima.majeldi@cawtar.org
28	A.H. Mourouj 2	Adel Azabi	Président	20342157	azzabiadel@gmail.com
29	Mouwatinet	Seghani Héla	Membre active	25898314	mouwatinet@gmail.com
30	Taalimouna	Gasmi Naima	Membre	94598668	Al.gasmi.naïma@gmail.com
31	CCDE	Aloui Malek	Membre	54026628	Malekaloui169@gmail.com
32	Université de Sfax, Faculté de droit	Bassem Karray	-	5524234	Bassem.karray@gmail.com

16 bis, Rue Dr Alphonse Laveran 1002 le Belvédère - Tunis Place Pasteur

Tél : (+216) 71 847 288 / 71 847 289

www.actives-actifs.org

33	Association de lutte contre le décrochage scolaire Sousse	Sami Hochaf	-	98261367	6.7.1971.sami@gmail.com
34	AFD Tunis	Hélène Willart	Partenaire	58511568	willarth@afd.fr
35	Ambassade de France, service de coopération et d'action culturelle	Anne Bourdy	Partenaire	58440302	Anne.bourdy@diplomatie.gouv.fr
36	AMSED	Djilali Kabeche	Directeur	00661342603	contact@amsed.fr
37	Solidar	Zouaoui Imed		21919900	Imed.zouaoui@yahoo.fr
38	CIFFIP	Khalifa Mili	Directeur	98219978	Khalifa.mili@gmail.com
39	Human capital value	Hajri Fatma	Consultante	98208361	Hajri.fatma@gmail.com
40	AFD Tunis	Allex-Billaud Lucie	Chargée des projets	58511566	allexbillaud@afd.fr
41	Association Victoire pour Femme Rurale	Amami Karima	Coordinatrice des projets	92708527	associationvictoire@yahoo.fr
42	ARPEK	Bouazizi Walid	Membre	93692998	walidbouazizi@gmail.com
43			-	95598099	
44	FTCR	Guedouar Moncef			moncef3060@gmail.com
45	IFT	Marianne Poche			marianne.poche@institutfrancais-tunisie.com
46	GIZ	Dhouha Hamdi		94227525	

16 bis, Rue Dr Alphonse Laveran 1002 le Belvédère - Tunis Place Pasteur

Tél : (+216) 71 847 288 / 71 847 289

www.actives-actifs.org

47	RESO	Mahmoud Krimi		55252625	tunisg.reso@gmail.com
48	GIZ	Bilel Ben Taleb	Expert psy	50070522	Bilel.ben@giz.de
49	Médecins du monde		Resp capitalisation	53127714	Capitalisation.tunisie@medecinsdumonde.be
50	AMM Kairouan	Abène Manel	Présidente	24868513	Aben.manel@gmail.com Mémoire.medina@gmail.com
51	Scout tunisien	Kerkeni Hamadi	Membre	20745669	kerkenih@yahoo.fr
52	UGTT	Souad Khallouli		21566888	souadkhalouli@yahoo.fr
53	Coordination pôle éducation	Héla Nafti		98244929	Hela.nafti@yahoo.fr